

Situation économique et sanitaire avec la pandémie de coronavirus dans l'Océan Indien au 7 mai 2021 (n°59)

Madagascar



ACTUALITÉ & REPORTAGES
MADAGASCAR

3 mai 2021



EPIDEMIE - Les mesures prises par l'Etat pour les quinze prochains jours

Antananarivo, 2 Mai, 22h35 - L'état d'urgence sanitaire est prolongé de quinze jours, six régions sont placées en quarantaine et seuls les élèves des classes d'examens reprennent les cours dans ces régions. Dans les autres régions, les écoles sont autorisées à rouvrir.

- ✚ Le rassemblement de plus de 50 personnes reste interdit,
- ✚ Les régions d'Analamanga, d'Atsinanana et de Sava sont encore placées en quarantaine, celles de Vakinankaratra, de la Haute Matsiatra et de l'Anosy sont fermées à partir du 5 Mai
- ✚ Le confinement total du week-end est maintenu pour la région d'Analamanga,
- ✚ La région du Boeny et le district de Nosy Be sont rouverts au reste du pays,
- ✚ Tous les vols domestiques sont suspendus dans tout le pays à partir du 5 Mai,
- ✚ Les lignes nationales dans les six régions en quarantaine sont également suspendues,
- ✚ Le transport des marchandises reste autorisé et ne doit en aucune manière être bloqué,
- ✚ Aucune démolition ni aucune expulsion ne doivent être faites en période d'urgence sanitaire,
- ✚ L'hôpital hôtel ISTS Mandrimena-Andoharanofotsy et l'hôpital hôtel Panorama ouvriront lundi,
- ✚ Des Centres de traitement de Covid-19 seront ouverts à Antsirabe, Fianarantsoa et Tolagnaro,
- ✚ Les premières doses de vaccins dans le cadre de l'initiative Covax arriveront le 7 Mai, sauf changement,
- ✚ Les élèves des classes d'examens des six régions placées en quarantaine reprennent les cours tandis que les élèves des classes intermédiaires restent en "vacances", pour les autres régions, les cours reprennent pour tous les niveaux,
- ✚ Le couvre-feu est maintenu de 21h à 4h dans les zones placées en quarantaine,
- ✚ Les bars, les boîtes à karaoké, les boîtes de nuit et les discothèques continuent d'être fermés,
- ✚ Les restaurants peuvent ouvrir mais uniquement dans la limite de la moitié de leur capacité d'accueil
- ✚ Les lieux de culte, comme les églises et mosquées, ne sont pas encore autorisés à rouvrir mais peuvent négocier des diffusions de culte sur les chaînes audiovisuelles publiques,
- ✚ Les marchés de quartiers peuvent ouvrir de 6h à 17h, et une seule personne par foyer est autorisée à y effectuer les courses
- ✚ Le transport des dépouilles mortelles hors des régions est interdit, et les personnes décédées de la Covid-19 doivent être inhumées dans les 24 heures,
- ✚ Les personnes vulnérables ne sont pas autorisées à travailler,
- ✚ Les entreprises employant plus de 500 personnes ne doivent faire travailler que la moitié de leur effectif,
- ✚ Les mesures sanitaires pour les régions non fermées sont laissées à la diligence des gouverneurs des régions,
- ✚ Les frontières sont fermées, et aucun passager provenant de l'étranger n'est autorisé à entrer à Madagascar, par contre, le rapatriement des étrangers reste possible,

A Madagascar, des hôpitaux sous-équipés et débordés face à l'afflux des malades du Covid-19

Le pays fait face à une vague meurtrière de coronavirus, due au variant sud-africain, avec près de 10 000 cas et 200 décès en un mois, selon les chiffres officiels.



28 avril 2021 .

Le Monde Afrique

N°59

Des lits de fortune installés dans les couloirs du plus grand hôpital public de la capitale Antananarivo, en avril 2021.

« *Je ne me souviens de rien* », articule-t-elle en souriant. Recroquevillée dans son lit de l'hôpital militaire de Betongolo, à Antananarivo, Anna*, 35 ans, aide-cuisinière, est sortie depuis deux jours du coma. Sous la lumière crue des néons, elle triture le fil en plastique de la perfusion. Un pot de yaourt périmé et des boîtes de médicaments traînent sur sa table de chevet. Il s'en est fallu de peu que la jeune femme, diabétique, succombe au Covid-19.

« *J'ai eu de la toux, la gorge sèche et, le lendemain, l'air me manquait* », raconte-t-elle. La jeune femme a un besoin urgent d'être mise sous oxygène, mais il faut près de 21 heures à ses proches pour trouver de l'insuline et une place à l'hôpital dans un service adéquat. « *On a appelé le numéro d'urgence, le 914, tout était plein* », se souvient Anna.

Ses frais d'hospitalisation de 400 000 ariary (quelque 90 euros) la journée, en plus des médicaments, sont pris en charge par ses employeurs. Seule, elle aurait difficilement pu les régler. Sur l'île, 75 % de la population vit avec moins de 2 euros par jour, selon une étude de la Banque mondiale.

Près d'Anna*, séparée par une simple tenture, Marie* a contracté une forme grave du Covid-19. Elle pianote sur son téléphone, tandis que son mari, Herilanto*, veille, assis sur une chaise au bout du lit. Il n'a pas quitté la chambre depuis quatre jours. « *C'était foudroyant, relate cet ancien ingénieur reconverti dans la vente d'épices. Ça a commencé par une fatigue anormale, on est allé au centre de traitement Covid de Mahamasina, mais c'était déjà plein. Pareil ailleurs. Ma femme luttait. Il a fallu un peu plus d'une journée de va-et-vient pour qu'on trouve une place ici et qu'elle soit mise sous oxygène.* » Les quatre jours d'hospitalisation ont déjà coûté 2 millions d'ariary au couple. « *On a emprunté à toute la famille* », confie Herilanto.

605 décès répertoriés

Depuis trois semaines, le variant sud-africain fait des ravages à Madagascar et sature les capacités sanitaires du pays, modestes et déjà mises à mal par la première vague de Covid-19 en 2020. Les sirènes des ambulances résonnent régulièrement dans le centre-ville de la capitale. Les pompes funèbres sont débordées.

Depuis l'arrivée du coronavirus en mars 2020, seuls 36 000 cas et 605 décès ont été officiellement répertoriés sur l'île. Des chiffres qui ne reflètent pas la réalité. Moins de 120 000 tests ont été réalisés depuis le printemps de l'année dernière, selon une source diplomatique.

Tout manque sur l'île. Médecin dans un hôpital d'Antananarivo, Andry enchaîne les gardes de 24 heures tous les deux jours, faute de personnel soignant. « *J'ai vu des gens littéralement mourir à mes pieds en sortant de l'ambulance parce qu'il n'y avait pas de place à l'hôpital*, témoigne-t-il. *Les médicaments comme les anti-hypertenseurs ou des fortifiants, on n'en a plus non plus. On est obligés de les faire venir de l'extérieur.* »

Dans les centres de traitement Covid (CTC) – souvent des lycées et des gymnases transformés en salles de soins –, le personnel est tout aussi débordé. « *Les gens viennent ici avant d'aller à l'hôpital*, explique un médecin. *On se retrouve avec des cas graves alors qu'on est censé traiter des formes légères de la maladie. La quantité d'oxygène n'est*

vraiment pas suffisante pour tout le monde. On manque de médicaments en réanimation. Les médicaments pour la comorbidité sont à la charge de la famille et certaines pharmacies sont en pénurie. »

La violence du variant sud-africain

Face à ces manques, les autorités, faute de parvenir à endiguer la propagation du coronavirus, s'efforcent de limiter l'expression des mécontentements. *« Les gens ont peur de parler et de témoigner, assure Andry*. Critiquer le gouvernement ou la gestion de la crise sanitaire à visage découvert peut entraîner des pressions sur les réseaux sociaux, voire un licenciement. »*

Le 22 avril, une décision interministérielle a interdit pour quinze jours, au nom de l'état d'urgence sanitaire, la diffusion d'une dizaine d'émissions interactives comportant des interventions d'auditeurs ou des débats politiques, de crainte de *« troubles à l'ordre public »*. Une décision *« disproportionnée, illégale et illégitime »*, selon Arnaud Fröger, responsable du bureau Afrique à Reporters sans frontières (RSF). *« Tous les régimes qui ont pratiqué l'hypercontrôle de l'information ont contribué à la propagation de l'épidémie, comme la Chine. La communication officielle ne remplace pas l'information journalistique »*, souligne-t-il. Finalement, l'interdiction a été levée lundi 26 avril, sous réserve que les médias respectent une lettre d'engagement déposée auprès du ministère de la communication.

La violence du variant sud-africain a contraint le gouvernement à changer sa stratégie sanitaire. Jusque-là, le Covid Organics, un remède traditionnel à base d'artémisia, était au cœur de la riposte. Le ministre de la santé a annoncé l'arrivée des premières doses de vaccins début mai, sans préciser la marque ni le nombre. Ils seront destinés en priorité aux soignants et aux personnes âgées.

Après des mois de tergiversations, l'exécutif s'était résolu à adhérer à l'initiative Covax le 30 mars. Les premières doses devaient arriver en juillet sur l'île. Le président Andry Rajoelina est revenu pour quinze jours à un confinement total durant le week-end et le pays est à nouveau fermé aux vols extérieurs pour une durée indéterminée.

L'ONU s'inquiète d'un "désastre humanitaire" à Madagascar.



30/04/2021



Des hommes creusent pour trouver de l'eau dans le lit asséché de la rivière Mandrare, à Fenoaivo, Madagascar

L'ONU a mis en garde vendredi contre le désastre humanitaire qui menace Madagascar où les effets dévastateurs d'une sécheresse sévère ont encore été aggravés encore par des tempêtes de sable.

Le directeur principal des opérations du Programme alimentaire mondial (PAM), Amer Daoudi, en mission dans la zone, a décrit des scènes "d'enfants qui n'ont plus que la peau sur les os", et de femmes obligées de vendre leurs ustensiles de cuisine, au cours d'un briefing de l'ONU à Genève.

"Ce que j'ai vu hier (jeudi) ce sont des images terribles d'enfants qui meurent de faim, qui souffrent de malnutrition et pas seulement les enfants mais aussi les mères, les parents et la population des villages que nous avons visités", a raconté Amer Daoudi, ajoutant que ce sont des images qu'il n'avait pas vues depuis longtemps.

Il a expliqué que le PAM avait besoin immédiatement de 75 millions de dollars pour "couvrir les besoins" pour les prochains mois à venir. "Ce que nous avons sur place est suffisant jusqu'en juillet avec des demi-rations mais ce n'est pas suffisant", a-t-il mis en garde. "Les demi-rations permettent de préserver mais pas d'alléger les souffrances", a-t-il dit.



ACTUALITÉ & REPORTAGES

MADAGASCAR

5 Mai 2021



12 passagers du vol Air France envoyés à Vontovorona pour suivre un traitement anti-Covid, les autres passagers invités à s'auto-confiner jusqu'à samedi

– 12 passagers du vol d'Air France du 26 Avril ont été confirmés positifs au coronavirus à l'issue du contre-test réalisé le 1er Mai, six jours après leur arrivée à Madagascar. Ils ont été envoyés au Centre de la Cnaps à Vontovorona pour y être soignés, indique un communiqué conjoint publié mardi du ministère de la Santé publique et du ministère des Transports, du tourisme et de la météorologie. « Ils n'en sortiront que lorsqu'ils seront complètement guéris », poursuit le communiqué.

Les autres passagers qui avaient été testés négatifs après trois tests ont pu quitter les hôtels où ils ont été placés en quarantaine. Ils ont néanmoins dû signer une lettre d'engagement à un auto-confinement jusqu'à samedi, date d'expiration des 14 jours de confinement exigé par les autorités : un premier test effectué avant le départ, un deuxième test à leur arrivée le 26 Avril, et un troisième test le 1er Mai.

Des passagers testés négatifs à leur arrivée à Madagascar avaient pu rentrer et rejoindre leur destination finale, mais ont été rappelés après que d'autres passagers avaient été confirmés positifs à la Covid-19. Un contre-test a ensuite été réalisé, révélant 12 autres porteurs du coronavirus.

MADAGASCAR

L'économie souffre d'un manque de concurrence

La plupart des secteurs clés de l'économie malgache se caractérisent par un niveau élevé de concentrations et peu, voire pas du tout, de concurrence. De nouveaux acteurs et investisseurs voient leur accès au marché parsemé d'obstacles, d'ordre réglementaire ou non, limité par de fortes barrières à l'entrée ou bien une chaîne de valeur fortement contrôlée. Si l'on prend le cas des télécommunications, les investissements ont été limités car la réglementation en vigueur ne favorise pas l'accès à une infrastructure partagée et ne gère pas les redevances d'inter-

connexion de manière à réduire progressivement les tarifs.

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale se sont penchés sur ce manque de concurrence dont souffre l'économie malgache. Ils soulignent la nécessité d'adopter un véritable cadre d'action comprenant, entre autres, une loi adaptée et garantie par une autorité indépendante dotée de ressources suffisantes. Le Conseil de la concurrence pourrait améliorer le suivi et sanctionner les comportements anticoncurrentiels, estimer les impacts quantitatifs d'un manque de concurrence

et en communiquer les résultats au public et aux décideurs politiques.

Par ailleurs, le FMI estime indispensables des réformes visant à réduire les obstacles structurels et réglementaires à l'activité des entreprises, des mesures de libéralisation du commerce et de l'investissement étranger, un cadre de politique budgétaire favorable ainsi qu'un resserrement de la coopération entre les autorités de la concurrence des pays de la région afin de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles. Cela devrait permettre à certains secteurs, comme celui de l'agro-in-

dustrie, tournés vers l'export, d'offrir un potentiel important d'accroissement de la productivité et de gains de revenus tout au long de la chaîne de valeur. Cela permettrait également de stimuler la compétitivité à l'international puisque Madagascar bénéficie d'avantages comparatifs révélés dans un certain nombre de secteurs intensifs en main d'œuvre, comme le textile et habillement, le bois, les chaussures et les produits chimiques. Et l'île affiche aussi un certain potentiel en matière de TIC par rapport à l'Afrique subsaharienne depuis quelques années.

Ile de la Réunion



4 mai 2021



Covid à La Réunion : Vers un nouveau record ?

La circulation du coronavirus à La Réunion se maintient à un niveau très actif sur la semaine glissante du 24 au 30 avril. Les chiffres de l'Agence régionale de Santé devraient confirmer d'ici la fin de la journée que la situation reste préoccupante sur notre île. Des données qui auront un impact sur les décisions du préfet.

La troisième vague de l'épidémie de coronavirus à La Réunion dure depuis maintenant plus de trois mois. Deux pics ont été atteints à la fin du mois de mars et au début de la deuxième moitié d'avril. Le nombre de contaminations reste stable, en légère augmentation, ces derniers jours. La circulation de la covid reste très active sur le territoire.

Un nombre de contaminations stable mais élevé

Un record de nouveaux cas hebdomadaires a été enregistré il y a deux semaines, avec 1.038 cas en 7 jours (du 17 au 23 avril). Le précédent pic remonte à un peu plus d'un mois, avec 1.025 cas (du 20 au 26 mars), et a été suivi par un plateau de trois semaines aux alentours de 900 tests positifs hebdomadaires.

Le nombre de contaminations reste élevé sur la semaine glissante du 24 au 30 avril, avec environ un millier de nouveaux cas en 7 jours. Santé Publique France enregistre de son côté une hausse d'environ 7% de nouveaux cas, mais les données consolidées de l'Agence Régionale de Santé diffèrent toujours légèrement de celle publiées au niveau national. Il n'est pas pour l'instant confirmé qu'une augmentation des cas a été observée sur les derniers jours.



Le nombre de dépistages est lui en constante hausse depuis la mi-mars et approche les 30.000 en une semaine. Et avec plus de tests, le nombre de cas augmente donc de façon systématique.

C'est donc le taux de positivité qui permet d'avoir une vision globale de la situation sanitaire à La Réunion. Celui-ci reste stable, en dessous des 4%, à un point du niveau d'alerte.

Pour ce qui est de la pression hospitalière, le nombre de personnes Covid+ hospitalisées en réanimation est de 37 au 3 mai. Cet indicateur reste stable (36 au 27 avril, lors du dernier point de l'ARS). À noter qu'une hausse des contaminations est généralement suivie 2 semaines plus tard par une augmentation des malades admis pour une forme grave du coronavirus.

On dénombre aussi 8 décès en l'espace d'une semaine (du 28 avril au 3 mai), un taux de mortalité comparable aux semaines précédentes (7 morts, en une semaine au 27 avril).

Quelles mesures pour les prochaines semaines ?

Le préfet avait déclaré le 21 mars dernier qu'il préparait un plan de "désescalade" des mesures qui serait mis en place "lorsque l'épidémie régresserait". Ce n'est pas encore le cas, mais le plus haut représentant de l'Etat va-t-il tout de même démarrer cette nouvelle phase dans la stratégie de lutte contre le coronavirus ?

Plusieurs axes du nouveau plan ont déjà été mis en place, comme une nouvelle accélération de la vaccination avec l'accès aux doses accordé à tous les majeurs à risque, en plus de toutes les personnes de plus de 50 ans.

L'allègement des motifs impérieux a aussi commencé, avec l'autorisation pour les grands-parents de venir à La Réunion ou de quitter l'île afin de garder leurs petits-enfants pendant les vacances scolaires.

L'ensemble des restrictions toujours en vigueur doit prendre fin ce vendredi. Il n'y a pour l'instant aucune indication sur ce que Jacques Billant compte faire : prolonger les interdictions en cours ou alléger certaines mesures ?

Parmi les sujets au cœur des discussions entre les autorités, les élus et les acteurs du secteur économique : le recul du couvre-feu à 19 heures au lieu de 18 heures et la réouverture des bars et des restaurants.

Covid-19 à La Réunion : vers un plan de désescalade progressif des mesures



6 mai 2021



Ce jeudi, à l'issue de l'échange hebdomadaire entre le préfet et les maires, Jacques Billant, annonce aux maires un allègement des mesures sanitaires à La Réunion en plusieurs étapes. Après avoir consulté les élus, les acteurs économiques et la communauté médicale, le préfet dévoile un plan de desserrement progressif des mesures pour les mois à venir. Celui-ci s'aligne sur le plan proposé en métropole tout en s'adaptant aux spécificités réunionnaises et s'articulera en quatre temps.

Le plan de desserrement progressif des mesures :

- Dès le 8 mai : couvre-feu décalé à 19h.
- A compter du 19 mai : couvre-feu décalé à 21h, réouverture de certains ERP, autorisation des rassemblements de moins de 6 personnes sur la voie publique et allègement de la procédure de contrôle des motifs impérieux.
- A partir du 9 juin : élargissement des conditions d'ouverture des ERP.

Au 30 juin : fin du couvre-feu et des limitations de jauge dans les ERP.

8 mai : les mesures de restrictions maintenues et le couvre-feu décalé à 19h

Dès le 8 mai, le couvre-feu sera en vigueur de 19h00 à 5h00. Les autres mesures de restrictions seront reconduites jusqu'au 18 mai.

· Fermeture des établissements recevant du public de type N soit les bars, les restaurants, de type L soit les cinémas, les salles de spectacles, de type P soit les salles de jeux et casinos, de type T soit les salles d'exposition, les parcs des expositions, et de congrès, de type X soit les salles de sport, de fitness et leurs espaces extérieurs, les établissements sportifs clos et couverts, les salles omnisports en dehors de l'usage scolaire. Seuls les établissements de plein air, les médiathèques et les bibliothèques restent ouvertes.

· Jauges dans les commerces

· Fermeture des magasins non alimentaires et des galeries marchandes de plus de 10 000 m². Seuls les pharmacies et les commerces alimentaires et les restaurants avec un service de vente à emporter peuvent rester ouverts.

· Recommandation de 3 jours télétravaillés sur cinq dans le secteur privé comme public pour tous les métiers qui sont « télétravaillables » (article L 1222-11 du code du travail). Une vigilance toute particulière doit être maintenue lors de réunions de travail. Les moments de convivialité sont proscrits.

· Enseignement en distanciel dans les lycées et à l'université afin de limiter la présence physique et les brassages. Le principe de demi-jauge doit être appliqué. Les dépistages seront renforcés.

· Interdiction des compétitions, rencontres et manifestations sportives. Interdiction de la pratique des sports collectifs et de combat.

· Interdiction du camping et du bivouac

· Port du masque obligatoire pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus se déplaçant à pied sur la voie publique.

- Distance minimale est de 2m entre deux personnes en cas d'absence du port du masque
- Interdiction des pique-niques, de la consommation de boissons avec ou sans alcool ou de nourriture dans les espaces publics et sur la voie publique
- Interdiction des rassemblements et activités de plus de 6 personnes sur la voie publique
- Distanciation est de 2m entre chaque fidèle dans les lieux de culte
- Protocoles sont renforcés pour les cérémonies funéraires
- Interdiction des séjours avec hébergement dans les structures d'accueil collectives de mineurs à l'exception des publics de l'aide à l'enfance ou les enfants handicapés. Cette mesure sera maintenue durant les congés scolaires de mai.
- Port du masque est obligatoire pour tous élèves à partir du CP

19 mai : couvre-feu décalé à 21h, réouverture de certains ERP, autorisation des rassemblements de moins de 6 personnes sur la voie publique

A compter du 19 mai, les assouplissements suivants seront introduits :

- Couvre-feu de 21h00 à 5h00.
- Réouverture des commerces non alimentaires des galeries commerciales de plus de 10 000m².
- Réouverture des terrasses dans les établissements recevant du public de type N : bars et restaurants. Les tables devront être séparées de 2m et seront limitées à 6 personnes maximum.
- Autorisation des pique-niques et bivouacs, dans la limite de 6 personnes.
- Réouverture de type Y (musées et monuments) et L (cinémas, théâtres, les salles de spectacles), avec public assis et dans le respect des distanciations, dans la limite de 800 personnes en intérieur et 1 000 personnes en extérieur.
- Réouverture des établissements sportifs de plein air et reprise des manifestations sportives dans la limite de 800 en intérieur et 1 000 spectateurs en extérieur. Les sports collectifs, la danse avec contact et les sports de combat restent interdits.

9 juin : élargissement des conditions d'ouverture des ERP

- Couvre-feu de 23h00 à 5h00.
- Réouverture des établissements recevant du public de type N : bars et restaurants, y compris en intérieur. Les tables devront être séparées de 2m et seront limitées à 6 personnes maximum.
- Reprise des compétitions sportives en plein air pour les sports collectifs et de combat.
- Réouverture des salles de sport, dans le respect des protocoles sanitaires.
- Réouverture de certains événements de plus de 5 000 personnes (foires, salons, lieux de culture, établissements sportifs), sous réserve d'un protocole sanitaire validé en préfecture et sur présentation d'un pass sanitaire.

30 juin : fin du couvre-feu et des limitations de jauge dans les ERP

- Suppression du couvre-feu.
- Fin des jauges dans les établissements recevant du public.

Ile Maurice

Non-Citizens (Property Restriction) Amendment Bill – Le PM : « Protéger les biens immobiliers des Mauriciens »

Le leader de l'opposition, Xavier-Luc Duval, s'interroge sur la précipitation dans la présentation de ce texte de loi.



29 avril 2021



Le premier projet de loi débattu au Parlement mardi, le Non-Citizens (Property Restriction) Amendment Bill, a été présenté par le Premier ministre. « Le gouvernement cherche à resserrer les contrôles sur l'acquisition de biens immobiliers par des étrangers, qui ne peuvent et ne doivent pas être autorisés à contourner notre législation de régulation foncière pour acquérir une propriété à Maurice. Nous introduisons ce nouvel amendement comme une garantie contre toute tentative d'utiliser la fondation pour investir dans la propriété sans aucune approbation de mon bureau », déclare-t-il.

Par ailleurs, il affirme que les Mauriciens doivent pouvoir accéder à des biens immobiliers et les étrangers ne doivent pas utiliser leur puissance financière pour s'inscrire dans une compétition avec les acheteurs mauriciens par le truchement des fondations. Dans son ensemble, avance le Premier ministre, l'amendement vise à protéger les propriétaires des biens immobiliers mauriciens.

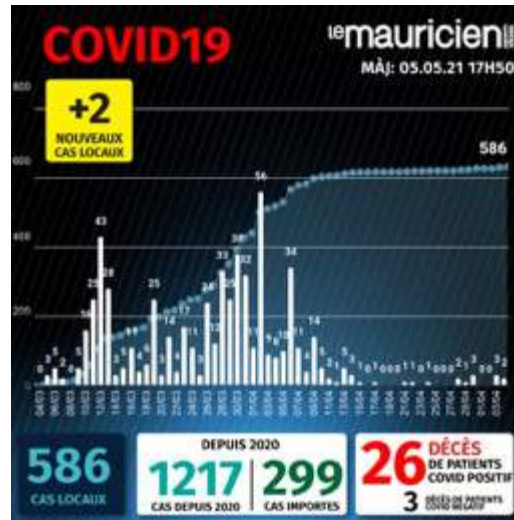
L'objet principal de ce projet de loi consiste à amender la Non-Citizens (Property Restriction) Act pour prévoir qu'une fondation qui, conformément à la Foundation Act, comporte une personne n'étant pas un citoyen mauricien comme fondateur, bénéficiaire effectif, propriétaire véritable ou bénéficiaire ultime ne doit pas détenir, disposer, acheter ou autrement acquérir un bien sans autorisation préalable du Bureau du Premier ministre. En outre, des dispositions sont prises pour qu'un non-citoyen ne puisse vendre une propriété aussi bien à un étranger ou à un Mauricien sans autorisation préalable du PMO.

Pour sa part, le leader de l'opposition, Xavier-Luc Duval a souligné qu'il n'était pas contre le fait que les fondations sont couvertes par le Non-Citizens (Property Restriction) Act. Il a toutefois soulevé quelques points, à savoir pourquoi une telle urgence pour la présentation de cet amendement ; pourquoi la loi exige que même lorsque les propriétés sont vendues à des ressortissants mauriciens, l'autorisation du PMO est nécessaire ? Et de considérer que la démarche gouvernementale risque de donner raison aux organisations étrangères qui considèrent que Maurice tend à devenir une autocratie.

Xavier-Luc Duval a signalé qu'entre la présentation d'un texte de loi en première lecture et les débats sur la proposition, l'on compte normalement 31 jours et lorsque le texte de loi est assorti d'un certificat d'urgence, les parlementaires disposent une dizaine de jours pour étudier le texte de loi et engager des consultations avec les parties prenantes pour en mesurer la portée. Or, cette fois-ci, les parlementaires n'ont disposé que de trois jours en tout et pour tout pour se pencher sur ce Bill.

Le leader de l'opposition a mis en exergue que la vente des biens immobiliers est déjà gérée par le Non-Citizens (Property Restriction) Act et affirme ne pas comprendre pourquoi la vente de ces biens immobiliers à des Mauriciens doit obligatoirement passer par le Premier ministre. Il estime qu'en achetant un bien immobilier à Maurice un étranger pourrait se sentir piégé en prenant connaissance de ce texte de loi. Il se demande si ce texte de loi s'appliquera également pour les Integrated Resort Scheme, entre autres.

Xavier-Luc Duval a conclu son intervention parlementaire en faisant ressortir que les changements apportés avec une telle précipitation, et de surcroît sans consultation aucune, ne conviennent pas à l'image du pays. Le fait que ce soit le Premier ministre qui décide qui disposera d'un terrain, à quel prix, et à quelle personne apportera de l'eau aux moulins de ceux qui veulent nous faire du mal à l'étranger.



Les activités économiques redémarrent Une reprise sous strictes mesures sanitaires

53000 fonctionnaires et 40 000 employés d'organismes parapublics, de State-owned Companies et de Collectivités locales reprennent le chemin du travail ce lundi matin, tout comme les employés du secteur privé. Pour Business Mauritius, la vaccination reste l'enjeu.

Ça y est. Après près de deux mois de congé forcés, les fonctionnaires seront à nouveau au bureau ce lundi matin, 3 mai. Comme l'année dernière, les horaires flexibles ont été introduits pour atténuer la pression sur les transports publics et permettre aux fonctionnaires d'adopter des mesures de distanciation physique. Les Supervising Officers et chefs de départements doivent vérifier les heures d'arrivée et de départ des officiers pour éviter toute perturbation dans la prestation des services. Le système d'empreintes digitales a été suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Les fonctionnaires devraient, dans la mesure du possible, être autorisés à travailler à domicile. Ils doivent être encouragés à tenir des réunions virtuelles dans la mesure du possible. Au ministère de la Fonction publique, selon un cadre, ceux qui

habitent dans les zones rouges et dont la présence est indispensable, doivent alors être munis d'un Work Access Permit (WAP) spécial. Il affirme que les officiers doivent respecter la distanciation physique. « On compte voir comment cela se passe ce lundi. Dans les bureaux où on ne peut respecter la distanciation physique, certains fonctionnaires travailleront de chez eux. D'ailleurs, certains le font toujours », fait-il comprendre.

Les Supervising Officers sont priés de veiller à ce que des dispositions soient prises pour assurer la sécurité de tous les officiers de leurs ministères et départements. Les lieux de travail devront être gardés propres. Des dispositions sont prises pour empêcher les personnes potentiellement infectées d'y avoir accès.

Le personnel est encouragé à se laver les mains ou à utiliser un gel hydroalcoolique à intervalles fréquents, principalement avant d'entrer ou de sortir d'un lieu de travail et avant de manipuler des équipements, comme le téléphone ou l'ordinateur. Il y aura un nettoyage et une désinfection fréquents des surfaces qui sont touchées régulièrement.

Ashwin Kanhye
ashwinkanhye@defimedia.info

BUSINESS MAURITIUS

Le télétravail privilégié

C'est la même chose pour certains dans le secteur privé. Ils vont reprendre le travail après près de deux mois de congé en raison du confinement. Au sein du Business Mauritius, on indique que la reprise va se faire sous de meilleurs auspices car ils sont nombreux qui se sont fait vacciner. « Les gestes barrières, comme la distanciation physique, seront privilégiés », souligne un membre de Business Mauritius. Il indique qu'avec le temps, le télétravail sera privilégié davantage.

Le Défi Quotidien - Lundi 3 mai 2021

Indicateurs économiques

Bond conséquent de la dette publique en trois mois

La pandémie du Covid-19 a forcé le gouvernement à faire marche arrière sur l'endettement. Un an plus tard, le montant s'est rapproché davantage de la barre des 100 % du produit intérieur brut. Dans son relevé trimestriel sur la dette, la trésorerie publique explique ce bond conséquent en trois mois. Le point.

Rs 26,45 milliards. C'est la hausse dans la dette publique de décembre 2020 à mars 2021. Avec cette progression trimestrielle de 7,3 %, le montant provisoire a grimpé à Rs 388,38 milliards. Cette somme est l'équivalent de 91,3 % du produit intérieur brut à fin mars contre les 83,4 % trois mois plus tôt, a dit le ministère des Finances dans son document publié sur son site le vendredi 30 avril.

Parallèlement à la publication du document, le ministère des Finances est revenu sur les raisons qui ont contribué à une telle hausse en cinq points :

(i) l'extension du soutien salarial aux travailleurs indépendants, afin de sauvegarder les moyens de subsistance de la population, dans le sillage de la pandémie de Covid-19

(ii) la baisse des recettes de l'État à cause de la crise économique

(iii) l'emprunt de Rs 11,1 milliards du Japon en soutien au budget, transaction qui a eu lieu vers la fin de mars 2021

(iv) la hausse dans la valeur des obligations détenues par les étrangers, qui est classé comme dette externe et

(v) l'augmentation de l'endettement des entreprises publiques avec le déboursement de la ligne de crédit de l'Inde pour financer le projet de Metro Express, et les prêts contractés localement



L'endettement a connu une forte progression au cours de l'An I de la Covid-19.

par Airport Terminal Operation Limited pour rembourser l'Exim Bank de Chine.

« La période se terminant à mars 2021 représente une année entière lors de laquelle la pandémie de Covid-19 a occasionné la fermeture des frontières. Elle a aussi influé de manière sévère sur différents secteurs de l'économie locale. Ce qui a mené à une contraction du produit intérieur brut et à de la pression sur les finances publiques », a fait ressortir la trésorerie publique

dans une note explicative.

En effet, la pandémie est venue compliquer un volet déjà critique des finances publiques : un endettement en hausse constante. Il dépassait le palier de 60 % du produit intérieur brut préconisé par le Fonds monétaire international. C'est un cap à ne pas dépasser surtout si l'économie est petite comme la nôtre. Or, la crise a poussé le gouvernement et les Finances à réajuster leur stratégie, basculant d'un contrôle de la dette à des emprunts conséquents pour aider les entreprises à payer les salaires et pour empêcher des licenciements massifs.

Le recours au marché des capitaux au cours du premier trimestre de 2021 a abouti à une hausse dans la dette sous forme d'obligations du gouvernement central. Le montant est passé de Rs 265,79 milliards à Rs 276,1 milliards (71 % de l'endettement total de l'État).

Si l'endettement par le biais d'emprunts du marché local maintient sa dynamique, la dette externe augmentera. Le ratio par rapport au produit intérieur brut a été de 25,1 % à fin mars, soit une somme de Rs 106,93 milliards. En sus du pré-japonais, il y a un financement conséquent obtenu de l'Agence française de développement mi-2020.

Kamlesh Bhuckory
kamlesh@defimedia.info

POLITIQUE MONÉTAIRE

L'ouverture des frontières inéluctable pour une roupie plus forte

Rs 63 MILLIARDS.

C'est le montant de nos recettes touristiques enregistré en 2018 comparé à Rs 17,7 milliards pour 2020, soit un manque à gagner d'environ Rs 45,3 milliards pour les caisses de l'État. Pire encore, il s'agit là d'une perte de revenu en devises étrangères et c'est ce dont nous manquons cruellement à l'heure actuelle, comme l'atteste la perte de valeur de la roupie mauricienne.

Face à cette situation et à la veille de l'exercice budgétaire pour l'année financière 2021-2022, l'urgence de la réouverture des frontières s'accroît un peu plus chaque jour. Toutefois, cette réouverture aidera-t-elle vraiment à l'appréciation de la monnaie locale ? Le débat est ouvert.

Prenons le cas des Seychelles, en quatre semaines, soit depuis le début de la réouverture totale des frontières le 25 mars, la roupie s'est appréciée de 30 % par rapport au dollar, retrouvant son niveau d'avant Covid-19. Certes, l'économie mauricienne est différente de celle des Seychelles, qui dépend beaucoup plus que nous du piler touristique.

Cependant, un retour des touristes, et donc des devises étrangères dans notre circuit monétaire, reste vital. « La ré-

ouverture de nos frontières est indispensable à la reprise de notre secteur touristique qui constitue un apport considérable en devises étrangères. Un retour, bien que graduel, des touristes devrait aider à quelque peu réduire l'écart entre l'offre et la demande pour les devises. Néanmoins, les conditions demeurent difficiles, considérant le déficit élevé du compte courant et le fait que l'industrie du tourisme prendra un certain temps avant de retrouver son niveau d'avant la pandémie », explique Alain Law Min, Chief Executive Officer de la Mauritius Commercial Bank (MCB). Selon lui, l'intervention de la Banque de Maurice (BoM) demeure plus que jamais nécessaire pour soutenir la roupie. « À terme, la reprise économique et la force des marchés devraient permettre d'atténuer les pressions sur la roupie ».

Jetons, pour commencer, un bref coup d'œil à l'évolution de la roupie mauricienne récemment. Le 15 avril 2018, un dollar américain représentait Rs 34, ce chiffre est passé à Rs 40,90 le 15 avril 2021, soit une dépréciation de la roupie d'environ 20 %. Dans le même élan, un euro représentait Rs 42,20 le 15 avril 2018 pour atteindre Rs 49,00 le 15 avril 2021, soit une dépréciation de la roupie mauricienne d'environ 16 %. Cette



La roupie seychelloise s'est appréciée face au dollar américain après le retour des touristes dans l'archipel.

tendance déjà peu supportable devient dangereuse.

Plusieurs fois décrié, le manque de devises étrangères sur le marché est un problème bel est bien présent considérant la chute du tourisme, la baisse du flux d'investissements directs étrangers qui passe de Rs 9 milliards de janvier à septembre 2020 contre Rs 21 milliards en 2019 et la présence de Maurice sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI), entrave à la croissance du secteur financier entre autres.

Résultat : la banque centrale se retrouve dans l'obligation de vendre ses réserves en Forex aux banques commerciales pour stabiliser le marché. Cela, avec pour conséquence

directe, une marge de manœuvre réduite pour le repaiement de notre dette externe qui se chiffrait à plus de Rs 91 milliards à décembre 2020, selon les chiffres de la BoM.

\$ 25 MILLIONS MIS EN VENTE

« Les interventions de la banque centrale ont contribué à fournir des devises aux banques pendant la pandémie, et cela, en reflétant les conditions et les forces du marché. En vertu de son mandat, la Banque de Maurice nait de près la disponibilité des devises afin de préserver l'intégrité du marché des changes. Depuis mars 2020, la BoM est intervenue à plusieurs reprises sur le marché intérieur

des changes (domestic foreign exchange market) et a mis en vente plus de 1 milliard de dollars durant cette période, dit-on à la BoM. En effet, lors de la dernière intervention de l'institution bancaire, en date du 19 avril 2021, 25 millions de dollars ont été mis en vente.

En attendant, notre roupie, elle, continue de glisser, perdant de la valeur. Sans une ouverture des frontières rapide, la BoM se verra dans l'obligation de maintenir la cadence et fournir le marché en devises, tout en sachant qu'à un moment, il nous faudra bien repayer nos dettes auprès d'institutions et pays étrangers à l'instar du Japon, de la Chine, de l'Inde et l'Agence française de développement.

« Face au contexte difficile qui prévaut actuellement, il ne semble indispensable d'avoir une roupie compétitive afin d'encourager nos exportations tout en évitant les pressions inflationnistes pour soutenir une relance de notre économie. Cela demanderait, à terme, nous permettre de maintenir une roupie qui soit en adéquation avec nos objectifs socio-économiques », prévient Alain Law Min.

Dans le contexte actuel, peut-on espérer que la roupie s'apprécie aussitôt les frontières ouvertes ? Pas si sûr, mais en tout cas, qu'im-

porte le montant que nous recevrons, cela restera un poids en moins sur les réserves de la banque centrale. Dans le même élan, l'économiste Rajeev Hasnath est, lui, d'avis que s'il est difficile de quantifier dans l'immédiat l'impact d'un retour des touristes sur la valeur de la roupie, l'ouverture des frontières ne peut qu'être positive à l'économie locale.

« Un retour même timide des touristes sera un bon début pour stabiliser la situation du Forex, car il est clair que nous ne pourrions pas continuer éternellement à notre rythme actuel. L'arrêt total des activités touristiques est un gros problème et une ouverture nous permettra de stabiliser la situation et sera un bon début pour stabiliser la roupie ».

Hormis le tourisme, il est donc aussi primordial que nous sortions au plus vite de la liste grise du GAFI, car il est clair que le secteur des services financiers est indissociable à la stabilisation de la roupie, et le pays attend d'accueillir les investisseurs étrangers au plus vite. Finalement, si tous les chemins mènent à Rome, toutes les propositions nous ramènent, nous, à une solution : l'ouverture prochaine de nos frontières.

Laetitia MELDOR

Ile de Mayotte

JDM

6 mai 2021 Par Anne PERNO

Air France : une opposition concertée des compagnies régionales

La fronde des compagnies installées en outre-mer contre Air France ne concerne pas seulement Mayotte. Mais reste le problème d'une concurrence susceptible de faire baisser les prix des billets, comme le député François-Xavier Bellamy s'en fait le porte-parole.



L'annonce de l'annulation d'Air France a suscité de vives réactions à Mayotte

Le gâteau s'est réduit à portion congrue, notamment sur La Réunion et Mayotte, mais tout le monde veut continuer à manger. L'aérien se porte mal. La crise sanitaire ferme les salles d'embarquement et elle se double sur le plan national, d'une orientation vers le moins carboné. La législation se promet ainsi de devenir plus contraignante, privilégiant les parcours en train sur les petites distances.

Un contexte qui a incité Air France à se laisser pousser des ailes à la reconquête des outre-mer. Mais alors que la Commission européenne a approuvé en avril, une recapitalisation de l'Etat jusqu'à 4 milliards d'euros dans la compagnie, ça s'est mis à gronder dans les outre-mer. Les compagnies régionales aux avions cloués au sol par les motifs impérieux, voient d'un mauvais œil cette arrivée hyper subventionnée dans leur ciel.

Les présidents et directeurs Généraux des compagnies Corsair, Air Tahiti Nui, Air Caraïbes/French Bee et ASL Airlines, ont ainsi écrit au Commissaire Général aux participations de l'Etat, qui représente l'Etat dans l'actionnariat d'Air France, « pour l'interpeller sur l'utilisation des fonds publics de l'aide d'Etat pour financer cette stratégie expansionniste faussant la concurrence », rapporte ainsi Marie-Joseph Malé, PDG d'Air Austral, dans un courrier adressé à son personnel. Appuyé par son actionnaire principal, Didier Robert, Président du conseil d'administration de la SEMATRA et président de la Région Réunion. A ce titre, il avait également soutenu Air Austral, à hauteur de 30 millions d'euros, qui complétaient les 56 millions d'euros, non pas cash comme Air France, mais sous forme de prêt garanti par l'Etat.

Didier Robert s'est adressé également aux personnels pour expliquer que « avec la pandémie, le nombre de voyageurs a chuté vertigineusement (...) dès lors, il n'est pas normal que dans un tel contexte, un concurrent aux moyens décuplés, ceux de l'Etat, vienne s'imposer à nous et déploie depuis Paris une force de frappe telle qu'elle peut mettre en péril cette pépite que nous avons mis plusieurs décennies à bâtir, notre compagnie régionale ».

On peut dire que défendre sa part de gâteau, c'est de bonne guerre, mais il semble que le gouvernement ait été sensible à ces arguments puisque, le député Mansour Kamardine nous confiait qu'un seul créneau horaire hebdomadaire ait été délivré à Air France, au lieu de 4 rotations, une fin de non recevoir donc.

L'eurodéputé LR François-Xavier Bellamy est parti au combat en posant une question prioritaire le 4 mai à la commission européenne, évoquant la situation dans laquelle se retrouvait Air France qui a « dû renoncer à son projet, consacrant le monopole de fait dont bénéficie la compagnie aérienne déjà installée. » Rappelons que la compagnie Corsair dessert de nouveau Mayotte depuis décembre 2020, mais que sa présence est souvent saisonnière, quoique son PDG ait affirmé le contraire cette fois.

La diversification de l'offre est donc toujours en jeu, « la condition nécessaire pour faire baisser les prix de façon à désenclaver Mayotte. Face à cette situation d'entorse à la concurrence qui affecte durement la vie des Mahorais, la Commission peut-elle s'assurer que, indépendamment des travaux nécessaires d'agrandissement de la piste, toutes les conditions sont réunies pour une concurrence équitable dans la desserte de Mayotte ? », interroge le député européen.

Finalement Air France ne viendra pas à Mayotte



4 mai 2021

Le journal des
Archipels
ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT DANS L'OCEAN INDIEN

Fausse joie pour les Mahorais condamnés à voler sur Air Austral depuis un bon demi-siècle.

Alors que la compagnie nationale française lançait un pavé dans le lagon mahorais voici un mois avec son projet de desserte de Mayotte dès ce mois de juillet, l'annonce aura été un pétard mouillé !

Finalement la compagnie nationale Air France fait marche arrière et ne viendra pas à Mayotte.

Pressions politiques de Paris, La Réunion ou Bruxelles ? Revirement de la direction ? L'étonnement fait place à la joie d'avoir une alternative de qualité pour les Mahorais.

Ceux qui ont fait le choix (confirmé massivement à 3 reprises) de rester français, devront se contenter d'une continuité territoriale en pointillés via d'autres hubs.

Pour le député Mansour KAMARDINE, le responsable logique serait Air Austral : « c'est inacceptable... je vais adresser un message au ministre des outremer pour lui faire part de ma désapprobation et je saisirai (...) l'autorité européenne pour dénoncer l'organisation de ce monopole d'Air austral avec la complicité du gouvernement »

A suivre...

Le Train bleu va-t-il vraiment voir le jour à Mayotte ?



5 mai 2021

➤ L'INFO KWEZI

Le Conseil départemental présentait hier les premiers résultats d'une étude de faisabilité confiée au cabinet Cap Gemini Engineering sur un projet qui ne laisse personne indifférent : la création du train bleu – ou Treni bile – sur l'île au lagon.

Une ligne ferroviaire qui relierait l'ensemble de Mayotte, affichant un coût aussi astronomique que les possibilités d'évolutions pour l'île au lagon qu'elle semble pouvoir engendrer. Mais est-ce bien réaliste ? Quoiqu'il en soit, le Conseil départemental semble mobilisé sur le sujet, et imagine un réseau parfaitement mis en place à l'horizon des dix ans.

Tel qu'il est imaginé à ce jour, le tracé de la voie ferroviaire serait composé de deux grandes boucles, au Nord et au Sud, jalonnée de gares multimodales. Le tronçon le plus utilisé serait celui reliant Longoni à Dembéli en passant par Mamoudzou. Et sur ce dernier, les performances annoncées sont prometteuses : 29 minutes de trajet de Mamoudzou à Dembéli, et 21 minutes de Mamoudzou à Longoni. La création d'un viaduc reliant Petite-Terre et Grande-Terre est également considérée.

Projet de loi Mayotte : l'état des lieux dessine la carte des manquements de l'Etat sur l'île

« Ne décevez plus les Mahorais, car la réaction pourrait être violente ! » Mansour Kamardine prenait la parole à la suite du lancement par le préfet de Mayotte des consultations de la population, préalable à la rédaction d'un projet de loi Mayotte. Jean-François Colombet a présenté des constats « sans concession » des 5 axes du projet de loi.



4 mai 2021

JDM

1ers constats sans trop de concession, des manquements de l'Etat à Mayotte

Il en va de la crédibilité de tous. De la représentation de l'Etat à Mayotte d'abord, mais elle change de visage tous les deux ans, des parlementaires surtout, qui apportent tous leur blanc-seing à cette énième consultation dont on leur assure qu'elle sera la bonne. « J'ai épuisé 30 préfets, on amuse la galerie, mais après avoir écouté, vous faites toujours ce que vous voulez, raillait le député Mansour Kamardine, après les Assises de l'Outre-mer, rien de ce que l'on a dit n'a été livré. J'avais déjà proposé une loi programme en 2019, nous avons donc là une chance extraordinaire. Au moins, cette fois ci, faites en sorte que nous retrouvions nos éléments dans le projet de loi ».

Le député valide le dispositif, malgré deux informations décevantes, « nous avons appris qu'[Air France ne viendra pas](#) parce que Air Austral ne le veut pas », et « en matière de politique agricole, sur 600 millions d'euros alloués à l'outre-mer, on ne nous envoie que 6 millions d'euros. Ça commence très mal ! » Il n'est pas seulement en campagne pour les départementales, « je dénonce ces situations depuis très longtemps. » Et demande de sortir le thème de l'égalité sociale du projet de loi, « il faut les traiter par ordonnances, le gouvernement le peut, pour avoir une égalité sociale pour 2026. » Présente dans l'hémicycle du lycée des Lumières, Sophie Brocas, Directrice générale des Outre-mer (DGOM), était prise à partie, « si vous ne pouviez bénéficier de votre retraite à taux plein qu'en 2077 ou même 2036, vous feriez quoi ?! »

Pour ne pas décevoir, Jean-François Colombet avait annoncé des échanges « sans tabou », ainsi que l'a demandé le ministre Lecornu, lors des consultations. Il avait donc demandé à son staff un état des lieux « sans concession », « pour identifier les marges de progression » sur les 5 thématiques : l'Egalité en matière de droits, sociaux, le renforcement de l'Etat régalien sur les défis sécuritaire, migratoires et de sécurité civile, l'Accélération du développement de Mayotte, le Renforcement du conseil départemental et la Jeunesse et l'insertion. Bien que certains n'aient pu résister à la tentation de prouver que « l'Etat fait beaucoup », rarement tableau fut dépeint aussi franchement. Un bon diagnostic reste le plus sûr moyen de progresser, encourageant donc.

Pas de code de la sécurité sociale et un code du Travail à trous

A la demande du député Kamardine qui le mettait en pôle position, le thème de l'**Egalité sociale** fut abordé en premier, par le binôme Marjorie Paquet, Commissaire à la vie des entreprises, et Ymane Alihamidi Chanfi, directrice de la CSSM. L'ancienne directrice de la Dieccte, revenait sur l'imbroglio qui prévaut en terme de code du Travail, dont certaines mesures du national sont appliquées, d'autres non : « L'abrogation, par ordonnance, du droit du Travail spécifique à Mayotte le 3 août 2016, aboutira à la mise en place d'un Code du Travail de droit commun, mais dont certaines applications sont différées, comme le conseil des prud'hommes, décalé au 1er janvier 2022. » Du côté du SMIC, « il n'y a pas eu de rattrapage du SMIC mahorais sur le SMIC métropolitain ». Même flou du côté de la sécu, explique sa directrice, « le code de la sécurité sociale n'est pas applicable à Mayotte, un corpus spécial intègre donc les règles, sans qu'on sache vraiment lesquelles s'appliquent vraiment. La seule convergence prévue, est celle du plafond de la sécurité sociale, qui est de moitié de la métropole, et qui atteindra son niveau en 2032. » Il conditionne le niveau des retraites, 5.000 bénéficiaires ici, qui vont donc rester encore plus de 10 ans en deçà de la métropole. Les indépendants n'ont pas de retraite à Mayotte, « il n'y a pas de texte ». Les critères d'éligibilité, « 10 ans de résidence régulière », engendrent un faible volume d'allocataires, 22.000.

Sur le thème du renforcement de l'**Etat régalien**, Laurence Carval et Nathalie Gimonet, respectivement directrice de cabinet du préfet et sous-préfète en charge de la Lutte contre l'Immigration Clandestine, se prêtaient aussi au jeu de l'état des lieux. « L'immigration clandestine a déstabilisé le territoire, avec de l'habitat indigne, de la délinquance par manque de perspective et le chamboulement de la cellule familiale. La pression démographique est portée par un indice de fécondité deux fois supérieur chez les femmes comoriennes, qui ont en moyenne 6 enfants, contre 3 dans une famille

mahoraise. Tout cela pèse sur les infrastructures, hospitalières, sanitaires, scolaires, et sur les politiques publiques à Mayotte. » Malgré les moyens « inédits » mis par notamment sur l'opération Shikandra qui ont amené à « accroître la protection des frontières avec 205 kwassa interceptés depuis le début de l'année contre 290 en 2020 », ils continuent à arriver, « 25% environ touchent terre. Probablement qu'une adaptation législative permettrait de faire mieux, et qu'on pourrait améliorer les services d'enquête pour contrer les filières », avançait Nathalie Gimonet.

En matière de délinquance, le constat est rappelé par Laurence Carval, « une hausse des violences crapuleuses d'environ 50%, des violences de bandes intervillages, et l'implication de très jeunes mineurs, 38% des mis en cause. Les caillassages ciblent tout ce qui représente un système organisé, ambulances, transports scolaires. » Une cellule focalisée sur les bandes de jeunes est mise en place. Peu de marge de progression d'énoncées, « on ne pourra pas mettre un gendarme derrière chaque habitant ».

Le jeu du ni oui, ni non sur le renforcement du conseil départemental

En matière de **développement**, point n'était besoin pour Maxime Ahrweiler, sous-préfète au développement économique de faire preuve d'imagination, « Mayotte est un département en transition, au PIB de 9.500 euros par habitants quand il est de 32.000 euros en moyenne en métropole et de 15.000 euros en Guyane. Ça illustre l'effort à faire pour accélérer le développement. Ne serait-ce que sur l'eau et l'assainissement, mais aussi, l'habitat et les écoles en rotation ou l'économie en partie informelle », quand son binôme Zoubair Alonzo, directeur de la CCI, donnait des pistes de « relais de croissance », « avec les transitions écologique et énergétique ou l'amélioration des transports intérieur, le désenclavement du territoire, maritime et aérien. »

Sur le thème de la **Jeunesse et de l'insertion**, le sous-préfet à la cohésion sociale Jérôme Millet mettait l'accent sur une île « trop riche d'enfants », avec « 3 habitants sur 10 qui ont moins de 10 ans », et plus tard, un faible niveau de qualification et un taux d'analphabétisme conséquent, « 25.000 jeunes sont sans emploi ni formation, cela reste l'enjeu prioritaire ». Pour Dahalani M'houmadi, directeur de Mlézi, il faut remplacer la fin du vieil adage, « Une société se juge à la manière dont elle traite ses personnes âgées », par « sa jeunesse ». Si les dispositifs d'action sociale sont tout jeunes, il appelle malgré tout à « sortir du droit commun pour faire du sur mesure, avec des propositions adaptées à Mayotte ».

Enfin, sur le sujet du **renforcement du conseil départemental**, pour englober pleinement les deux assemblées, régionale, qui n'a jamais existé à Mayotte, et départementale, nous avons eu droit à un pas de deux non harmonisé. Le secrétaire général de la préfecture Claude Vo-Dihn expliquant vouloir donner un « constat réel » alors que son binôme Mahafourou Saïdali, ex-DGS du conseil départemental était censé rapporter « ce qui se dit ». Le premier brochant le portait d'un conseil départemental à l'organisation conforme, « une collectivité au titre de l'article 73 appelée département », aux compétences définies, « l'action sociale et les PMI bien sûr, mais aussi les routes, la culture, etc. », et aux moyens suffisants, « l'excédent budgétaire est de 56 millions d'euros, qui intègre un investissement de 310 millions d'euros du Département de 2016 à 2020, grâce notamment aux 145 millions d'euros annuel de l'Etat. » Pas le même écho naturellement par l'ex DGS de la maison, que ce soit en terme d'organisation, « le code électoral et le nombre d'élus restent à modifier pour coller à la dimension régionale », de compétences, « la compétence régionale reste absente, notamment pour le service des barges que nous exerçons au titre du département, alors que c'est même sans doute à l'Etat de le reprendre, comme le port de Longoni. Il le fait bien pour les collèges et les lycées », et enfin de moyens, « ce budget est celui d'un département et non pas d'une région, dès lors que nous n'avons pas de compensation pour exercer la formation professionnelle. »

Lors des échanges avec l'ensemble des acteurs sociaux ou économiques de la salle, Abdou Dahalani, président du CESEM, appelait également de ses vœux la reprise en main par l'Etat « de la gestion des mineurs isolés », et demandait qu'on différencie les sujets qui peuvent faire l'objet d'une loi, et ceux qui sont de simples déclinaisons des textes existants, « et nécessitent seulement une volonté politique ». Sur la question plus large des jeunes sans qualification et sans papier, le préfet indiquait qu'il était favorable à l'étude des titres de séjour à points, « en disant ça, je prends des risques », précisait-il.

Le projet de loi qui en découlera ne pourra pas être adopté avant la fin de la présidence d'Emmanuel Macron, indiquait le préfet Colombet. Nous avons interpellé Mansour Kamardine sur son parcours : « Le gouvernement qui suivra peut se saisir du projet de loi ou non. Mais s'il est adapté en conseil des ministres, on peut le faire passer en 1ère lecture au Sénat et nous agirons en fonction de la position du prochain gouvernement ».

Anne Perzo-Lafond

Seychelles

Retour des restrictions : les infections au COVID augmentent aux Seychelles, obligeant les écoles à fermer, interdisant les regroupements



4 mai 2021



Les établissements postsecondaires qui étaient ouverts doivent maintenant fermer.

Tous les établissements d'enseignement aux Seychelles ont fermé mardi pour trois semaines, les autorités sanitaires ayant réintroduit des restrictions sociétales pour freiner l'augmentation des transmissions de COVID-19.

Alors que les écoles publiques et certaines écoles privées sont actuellement en vacances, d'autres écoles privées et établissements postsecondaires étaient ouverts et doivent maintenant fermer. Les services de garde d'enfants resteront ouverts pour l'instant.

Les restrictions réintroduites comprennent la fermeture anticipée des magasins, des bars et des casinos, une interdiction des rassemblements de commémoration, des spectacles, des activités sportives de groupe et des conférences. Les travailleurs non essentiels qui le peuvent sont également encouragés à travailler à domicile. Le couvre-feu de 23 heures restera en vigueur. Le commissaire à la santé publique, Jude Gedeon, a annoncé les nouvelles mesures lors d'une conférence de presse mardi après une réunion du comité platinium de **COVID-19** lundi.

Depuis la dernière mise à jour du ministère de la Santé, 497 nouveaux cas de **COVID-19** ont été enregistrés sur une période de trois jours. Ce sont des échantillons prélevés les 29 et 30 avril et le 1er mai. Cela porte le nombre cumulé de cas confirmés à 6 373. Plus de 5 000 personnes – 5'277 - se sont rétablies du virus et 28 décès ont été enregistrés.

Il y a actuellement 1'068 cas actifs, parmi lesquels 84 pour cent sont des Seychellois et 16 pour cent sont des étrangers. Quelque 65 pour cent des cas actifs ne sont pas vaccinés ou n'ont reçu qu'une seule dose, tandis que les autres ont pris les deux doses. "Il s'agit d'une tendance à la hausse. Nous ne savons pas combien de temps cela durera mais cela dépendra des mesures prises et de la manière dont les nouvelles mesures seront respectées", a expliqué Dr. Gedeon.

Les nouvelles mesures prises lors de la réunion du Comité Platinium présidée par le chef de l'Etat - le président Wavel Ramkalawan - seront revues vers le 24 mai et en fonction de la situation d'ici là elles seront levées ou maintenues. Le ministre de la Santé qui était également à la conférence de presse a déclaré que l'augmentation des infections quotidiennes conduit à une augmentation des admissions à l'hôpital. En conséquence, l'hôpital familial de Perseverance - le principal centre de traitement du **COVID-19** - fonctionne à sa pleine capacité.

"Cela signifie que nous avons besoin d'augmenter la capacité de lits que nous avons. C'est pour cette raison que nous envisageons une autre possibilité pour les patients de l'hôpital d'Anse Royale. De toute évidence, lorsque nous avons une pandémie comme celle-ci, et nous avons vu le nombre d'agents de santé infectés, il y aura toujours des travailleurs qui sont absents parce qu'ils ont été infectés par le virus ou sont un contact, donc c'est toujours une pression sur les ressources humaines », a expliqué Peggy Vidot.

Mme. Vidot a ajouté : "Pour le moment, nous assurons au public qu'avec notre capacité actuelle, nous pouvons continuer nos services." La ministre a déclaré que l'évolution de la pandémie étant inconnue, le ministère restera concentré sur la manière de s'adapter, redéployer, faire face au virus et continuer à fournir le service.

Les professionnels de la santé réclament le soutien et la corporation de la population, comme le port de masques, la désinfection, le pratique de la distanciation physique et le respect des restrictions en vigueur aideront à arrêter les transmissions communautaires.

À ce jour, plus de 59 600 personnes ont reçu les deux doses de vaccins, soit 85 pour cent de la population ciblée.

Afrique et Océan Indien



Nombre d'Africains hésitent à se faire vacciner contre la Covid-19 en raison d'inquiétudes quant à leur sécurité, ce qui inquiète les responsables de santé publique alors que certains pays commencent à détruire des milliers de doses périmées.

Ces derniers jours, le **Malawi** et le **Soudan du Sud** ont déclaré qu'ils allaient détruire certaines de leurs doses, une évolution préoccupante sur un continent où les responsables de santé soulignent la nécessité d'équité en matière d'accès aux vaccins, les nations riches détenant la majeure partie des doses. L'Afrique, dont les 1,3 milliard d'habitants représentent **16 % de la population mondiale**, a reçu moins de 2 % des doses de vaccins, selon l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)**.

Le continent a confirmé plus de **4,5 millions de cas de Covid-19**, dont 120 000 décès, ce qui ne représente qu'une infime partie du nombre de décès et de cas dans le monde. Mais certains experts craignent que le continent ne souffre à long terme s'il met plus de temps que prévu à atteindre le seuil que les scientifiques estiment nécessaire pour arrêter la propagation, à savoir 70 % ou plus de la population immunisée par la **vaccination** ou une infection antérieure.

Soupçons liés aux vaccins

L'Afrique cherche à vacciner jusqu'à 60 % de sa population d'ici la fin de 2022. La réalisation de cet objectif nécessitera environ 1,5 milliard de doses si le vaccin d'**AstraZeneca** continue d'être largement utilisé. Mais les problèmes de sécurité liés à ce vaccin, qui est souvent la principale injection disponible dans le cadre du dispositif **COVAX**, inquiètent certains Africains.

Les **soupçons liés au vaccin** ont été largement diffusés sur les réseaux sociaux, en partie en raison d'un manque général de confiance dans les autorités. La ministre ougandaise de la Santé a dû réfuter les allégations selon lesquelles elle avait simulé une injection, allant jusqu'à publier sur Twitter une vidéo d'elle-même en train de se faire vacciner, accompagnée de l'avertissement *"S'il vous plaît, arrêtez de répandre des fausses nouvelles !"* Sur des applications de messageries tels que **WhatsApp**, certains avancent que les injections pouvaient provoquer l'infertilité, ce qui est faux.

Manque d'urgence

D'autres remettent ouvertement en question la rapidité avec laquelle les vaccins ont été développés. *"Le monde n'a pas réussi à trouver un vaccin contre le sida pendant toutes ces années, mais ils ont rapidement trouvé un vaccin contre la Covid-19 ? Je ne vais pas me faire vacciner"*, déclare Richard Bbale, un électricien de **Kampala**, la capitale ougandaise. *"Même si le gouvernement nous oblige à recevoir le vaccin comme s'il s'agissait d'une carte d'identité nationale, je n'irai pas"*.

Austin Demby, ministre de la Santé de la Sierra Leone, a déclaré aux journalistes la semaine dernière qu'un tiers des 96 000 doses que le pays a reçues en mars ne seront probablement pas utilisées avant leur expiration, citant un **manque d'urgence** chez certaines personnes qui ont décidé que la **Covid-19** n'est *"pas aussi mauvais qu'Ebola"*, qui a

ravagé le pays il y a plusieurs années. *"Les gens craignent qu'il s'agisse d'une autre expérience publique qu'ils veulent faire sur notre peuple"*, a-t-il déclaré.

L'OMS et le **Centre africain de contrôle et de prévention des maladies** (Africa CDC) ont exhorté les gouvernements africains à poursuivre le déploiement du vaccin d'AstraZeneca, affirmant que ses avantages l'emportaient sur les risques après que les pays européens ont limité son utilisation en raison d'inquiétudes concernant de rares **caillots sanguins** chez un petit nombre de personnes. *"Tout ce que vous prenez comporte un risque. Tout médicament"*, a déclaré le directeur du CDC Africa, John Nkengasong, lors d'un briefing la semaine dernière, citant certains médicaments essentiels qui peuvent provoquer des caillots sanguins dans de rares cas. *"C'est de cette manière que nous devrions considérer ces vaccins"*.

Vaccination obligatoire

Le **CDC Africa** a déclaré dans un communiqué la semaine dernière qu'il avait reçu des conseils du **Serum Institute of India** (SII) recommandant une *"prolongation de la durée de conservation"* de trois mois de la date d'expiration du 13 avril d'au moins un million de vaccins AstraZeneca livrés en Afrique. Les pays africains *"n'ont pas le choix"*, a déclaré John Nkengasong, exhortant le Malawi à utiliser tous ses vaccins après que les autorités de ce pays d'Afrique australe ont déclaré qu'elles allaient brûler 16 000 doses d'AstraZeneca arrivées à expiration plus tôt en avril.

Il n'est pas certain que le Malawi suive ce conseil. Le pays a administré moins de la moitié des plus de **500 000 doses** qu'il a reçues via COVAX, conduisant Victor Mithi, directeur de la Société des médecins du Malawi, à blâmer les idées fausses sur les vaccins. *"Nous ne cessons d'assurer aux Malawiens que le vaccin est sûr et que s'ils ressentent quelque chose d'anormal au-delà des symptômes post-vaccinaux habituels, ils peuvent toujours venir à l'hôpital et le signaler"*, a-t-il déclaré.

Les 1,26 million de doses supplémentaires attendues de COVAX fin mai risquent d'être gaspillées si la population continue à fuir le vaccin, a déclaré **Shouts Simeza**, président de l'Organisation nationale des infirmières et sages-femmes du Malawi, ajoutant qu'une solution possible serait de rendre la **vaccination obligatoire** pour toutes les personnes éligibles. Afin d'augmenter la couverture vaccinale, le gouvernement du Malawi a assoupli les règles d'éligibilité au vaccin pour inclure toute personne âgée de 18 ans et plus, après s'être concentré initialement sur des groupes prioritaires tels que les travailleurs de la santé.

Couverture vaccinale

L'**Ouganda**, pays d'Afrique de l'Est qui s'efforce également d'accroître la **couverture vaccinale** parmi les groupes prioritaires, pourrait bientôt prendre des mesures similaires, a déclaré Emmanuel Ainebyoona, porte-parole du ministère de la Santé. Les Ougandais de moins de 50 ans ont manifesté leur intérêt pour la vaccination, ce qui laisse espérer que les doses ne seront pas inutilisées, a-t-il ajouté. L'Ouganda a reçu 964 000 doses du vaccin AstraZeneca, le seul disponible dans le pays. Mais un peu plus de 230 000 doses ont été administrées depuis le 10 mars.

Les autorités sanitaires avaient prévu d'administrer leur première dose à au moins 500 000 personnes lors d'une **première série de vaccinations** ciblant les travailleurs de première ligne, les personnes souffrant de problèmes de santé sous-jacents et les personnes âgées de 50 ans et plus. Mais, face à la lenteur du déploiement, elles s'adressent désormais à des *"influenceurs"* populaires, des célébrités telles qu'un kickboxeur photographié en train de se faire vacciner la semaine dernière. *"Le taux d'acceptation s'améliore progressivement"*, a déclaré **Emmanuel Ainebyoona**, notant que des *"interventions de communication"* se sont avérées nécessaires pour amener davantage d'Ougandais à adhérer à la **campagne de vaccination**. Quelques milliers de personnes sont vaccinées chaque jour dans des centres installés dans tout le pays, y compris dans les hôpitaux régionaux.

Le journal **Daily Monitor** a récemment rapporté que plus de 280 000 doses seront probablement périmées d'ici juillet, au rythme actuel d'environ 6 000 injections par jour. Les équipes de vaccination, qui ne disposent pas de registres officiels des résidents éligibles, se contentent d'attendre des personnes qui pourraient ne pas se présenter...

Lente érosion de l'image de la France

Le troisième « Baromètre CIAN des leaders d'opinion en Afrique » (*Africleads*), dévoilé lors du Forum Afrique 2021 organisé par le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), révèle quelques changements dans l'image des pays partenaires de l'Afrique. Les États-Unis figurent à la première place, avec 43 % de citations, suivis par l'Allemagne (37 %) et le Canada (34 %) ; la Grande-Bretagne est quatrième (28%), devant la Chine (22%, en baisse de 9 points) et le Japon (19 %). La France, qui était sixième place dans le baromètre 2019-2020 avec 20 %, rétrograde désormais à la septième place avec 19 % de citations. Elle est suivie par la Turquie (15 %).

Ce déficit d'image français se reflète aussi dans le classement de la perception des partenaires les plus bénéfiques au continent. Avec 57 %, la France n'émarge plus qu'en neuvième position, à égalité avec l'Inde et le Qatar. Ce classement de l'impact bénéfique est dominé par la Chine (76 %), suivie par les États-Unis (74 %).

Preuve des rapports ambigus, voire névrotiques, entretenus entre une partie de l'Afrique et l'Hexagone, le même rapport



Les leaders d'opinion africains placent les États anglo-saxons et l'Allemagne devant la France.

montre la part prépondérante des médias français comme la chaîne de télévision *France 24* (devant la *BBC*) et la radio *RFI* auprès des leaders. Les réseaux

sociaux deviennent aussi une principale source d'information avec 35 %.

Réalisée dans douze pays, francophones, anglophones et arabo-

phones (représentant 60 % de la population africaine), par l'institut Immar, cette étude annuelle cible spécifiquement les leaders d'opinion dans toute leur diversité.

Entrepreneurs de Nosy Be

Jean – Louis SALLES, Entrepreneur hôtelier

Il est évident que le cas des Français et Européens de province est à prendre en compte, d'autant plus qu'il est impossible (et interdit) de se rendre à Tana. La solution proposée serait la meilleure avec inscription préalable et vaccination sur 4 ou 5 jours.

Il faut prendre en compte aussi le volet économique et une telle vaccination donnerait déjà une image positive et une première garantie à notre capacité à accueillir à nouveau le tourisme.

Une autre démarche, adressée celle-là à l'état Malgache, a été portée par plus d'un millier d'opérateurs touristiques ou évoluant près du tourisme de Nosy-Be, en grande majorité Malgache, la semaine dernière, demandant expressément des aides et appuis sous plusieurs formes pour amortir un peu la situation catastrophique dans laquelle se trouve le secteur, et surtout la réouverture des vols internationaux et nationaux (moyennant les précautions d'usage et adaptées), au plus tôt, afin d'entrevoir une reprise des activités. Après un petit PIC épidémique voici un mois, Nosy-Be a retrouvé une situation complètement apaisée sur ce volet et se trouve à nouveau sécurisée.

Bertrand BEAUJOIN, entrepreneur, Compagnie d'aviation privée

Concernant la vaccination des ressortissants Français à Nosy Be, je confirme que j'ai contacté l'Ambassade de France à Tana le 03/05 afin de leur proposer une solution.

En effet, j'ai proposé de transporter via notre compagnie aérienne SKY Services une équipe médicale, ainsi que les vaccins de Tana à Nosy Be afin de procéder à la vaccination.

L'Ambassade m'a répondu n'avoir pas encore à ce jour (lundi dernier) de plan établi pour les ressortissants Français en province.

Elle m'a conseillé de me rapprocher du Consul Honoraire à Nosy Be, ce que j'ai fait, via son assistante.

Je n'ai pas eu de retour à ce jour.

Il est vrai que tout trafic aérien est actuellement interdit à Madagascar (voir note ACM jointe...), mais je pense qu'il serait possible d'obtenir une dérogation des autorités pour une telle mission.

Entrepreneur à l'honneur

Thierry RAJAONA, Président du Groupement des Entrepreneurs de Madagascar

Un taux de croissance de 5 % est possible selon le secteur privé

Malgré la crise sanitaire et ses conséquences économiques, le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) pense que la relance est envisageable dès cette année. Moyennant les efforts adéquats...

Par Njaratiana Rakotoniana - njara@ecoaustral.com



Le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) a tenu son assemblée générale le 5 mars, au Carlton, à Tananarive.

L'économie malgache est très impactée par la crise du covid-19. Elle dépend beaucoup du commerce international avec des importations et exportations qui représentent 50 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. « Cela veut dire que lorsqu'il y a des difficultés à l'extérieur, il y a des répercussions sur l'économie nationale. La baisse du chiffre d'affaires enregistrée est de 30 % à 40 % pour l'ensemble des entreprises et jusqu'à une baisse de 90 % pour les secteurs les plus touchés comme le tourisme », indique Thierry Rajaona, président du GEM.

Mais le secteur croit en la possibilité d'une relance. « Nous pouvons parfaitement atteindre un taux de croissance de 5 % dès cette année, malgré la crise. » Pour atteindre ce taux, il estime que l'on devra attirer de nouveaux investisseurs dans le pays

ainsi que soutenir et augmenter la production locale, tous secteurs confondus, mais surtout dans l'agriculture et l'industrie. Thierry Rajaona suggère par ailleurs l'importance d'un plan de relance distinct de la loi de finances, en proposant une politique « keynésienne et anticyclique ». Et cela devrait notamment se traduire par un accroissement massif des investissements publics dans les infrastructures qui pourront engendrer de fortes externalités. Autre piste : la mise en place de mesures incitatives, notamment fiscales, en faveur des investissements et des créations d'emplois par les entreprises.

Partenariat public-privé

Le secteur privé ne pourra pas y arriver tout seul et doit travailler de concert avec le secteur public.



Thierry Rajaona, président du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM), suggère une politique de relance « à la keynésienne et anticyclique ».

« Toutes les parties prenantes doivent échanger ensemble pour trouver les solutions adaptées et coordonner les actions à entreprendre », soutient le GEM. En ce sens, et comme il l'a déjà souligné à maintes reprises en 2020, le secteur privé appelle

au dialogue public-privé pour discuter des décisions à prendre face à la crise. Et cela permettrait au secteur privé de travailler en étroite collaboration avec l'État pour favoriser la relance. Des réunions avec les autorités ont déjà été prévues. Une première table ronde a eu lieu mi-février, pour discuter de la mise en œuvre du Plan multisectoriel d'urgence (PMDU). C'était un moment d'échanges très attendu en raison de l'important retard enregistré dans la réalisation de ce plan. Des points concernant le PMDU sont encore à revoir et à définir au niveau des instances publiques. En parallèle, le GEM a également émis des propositions pour améliorer le plan et ses impacts. Une autre réunion devrait ainsi se tenir en avril.

Par ailleurs, il est également prévu de discuter de la loi de finances rectificative 2021 et de la loi de finances initiale 2022 avec le ministère de l'Économie et des Finances afin de se pencher sur la politique fiscale de relance. Le secteur privé estime qu'aucune augmentation d'impôts pour les entreprises qui s'acquittent de leurs obligations fiscales ne doit être décidée. Afin d'améliorer les recettes à collecter, l'État devrait élargir l'assiette fiscale en renforçant par exemple la lutte contre l'informel. Les entreprises espèrent du concret de la part de l'État. À travers le dialogue, le secteur privé espère que les autorités publiques écouteront réellement ses propositions et les prendront en considération.

L'Éco austral n°357 - Mars 2021 |

REVUE DE PRESSE REGIONALE éditée par le Bureau du CARREFOUR de l'OCEAN INDIEN

